

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 12/11/2024

Reçu en préfecture le 12/11/2024

Publié le

ID : 055-215501222-20241112-2024_140-DE



EM/NC

Objet : Subvention aux associations ayant participé aux stages Pass'à Com

N° : DCM_2024/140

PUBLIÉE LE : 13/11/2024

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 4 novembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 25 octobre 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Martine MARCHAND, Patrick BARREY, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Nelly LOMBARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE

ONT DONNÉ PROCURATION :

Angélique GÉNART donne pouvoir à Jean Philippe VAUTRIN

Laila AHADDAR donne pouvoir à Benoît REYRE

Liliane BOUROTTE donne pouvoir à Patrick BARREY

Annette DABIT donne pouvoir à Martine MARCHAND

Martine JONVILLE donne pouvoir à Nelly LOMBARD

Carole DELAMARCHE donne pouvoir à Olivier GUCKERT

ÉTAIENT ABSENTS :

Laetitia SACCHIERO, Suzel RICHARD, Jessica LEROY, Jean-Benoît JANNOT

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Absents : 4 – Pouvoirs : 6 - Votants : 24

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 2023/090 portant sur les stages dans le dispositif Pass à Com.

La Ville de Commercy soutient la mise en place de stages par les associations commerciales pendant les vacances scolaires s'inscrivant dans le dispositif Pass'à Com.

Le soutien de la Ville aux associations se traduit par :

- la réalisation d'une plaquette recensant les stages,
- une communication numérique envers les jeunes,
- le versement d'une subvention de 20 € par heure pour les projets répondant aux critères suivants :
 - durée du stage : 1 séance de 1 à 3 heures, (possibilité de faire plusieurs stages, à raison d'un stage par semaine)
 - nombre de porteurs de carte : avoir au moins 3 porteurs de la carte Pass'à Com par stage
 - être signataire la charte d'engagement relatif au dispositif Pass'à Com

Neuf associations ont participé à ce dispositif pendant les vacances d'été 2024. Ces stages ont généré au total 57 inscriptions.

Au regard des critères de subvention, 8 associations peuvent bénéficier de cette subvention :

Association	Nombre et durée du stage répondant aux critères de subvention	Subvention allouée
Aeromodel club Commercy	1 stage de 2h	40,00 €
Aïkido la madeleine	1 stage de 1h30	30,00 €
Club nautique Commercy	4 stages d'1h30	120,00 €
École de rugby	3 stages de 2h	120,00 €
Judo club commerzien	1 stage d'1h	20,00 €
L'Hameçon commerzien	2 stages de 2h	80,00 €
Ping Pong club commerzien	4 stages de 1h	80,00 €
Tennis club commerzien	2 stages d'1h30	60,00 €
		550,00 €

Il propose aux Conseil municipal :

- **DE VALIDER et DE VERSER** les subventions, pour la réalisation de stages d'été 2024 dans le cadre du dispositif Pass'à Com, selon le tableau ci-dessous pour un montant total de 550 €.

Après en avoir délibéré, À l'unanimité

Le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER et DE VERSER** les subventions, pour la réalisation de stages d'été 2024 dans le cadre du dispositif Pass'à Com, selon le tableau ci-dessous pour un montant total de 550 €.

Le Maire

Jean-Philippe VAUTRIN

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.